



CONFERENCE DE PRESSE DU JEUDI 26 MARS 2015

OBJET : MAINTIEN INTEGRAL DE LA QUALITE ET DE L'OUTIL DE FORMATION BATIMENT CFA BRETAGNE

Mesdames, Messieurs, et Chers (es) Camarades,

Les salariés de Bâtiment CFA Bretagne ont décidé de cesser le travail cette matinée afin de signifier un premier avertissement à sa Secrétaire générale à l'appel des trois organisations syndicales représentatives en son sein : CGT, CFDT, et FO.

Nous sommes en grève car nous refusons tout nouvel affaiblissement de l'outil de formation, considérant les dangers qui pourraient en résulter quant à sa capacité à remplir sa mission qui est de former des apprentis dont la profession a besoin.

D'année en année, la direction nous ressert toujours le même menu :

- Baisse des apprentis
- Déficits budgétaires
- Nécessité de faire des économies, de s'adapter, etc.

Aujourd'hui nous sommes confrontés à un projet de licenciement pour cause économique et autres mesures alternatives qui se traduiraient par des départs volontaires et réductions du temps de travail tout aussi volontaires, et bien sûr avec baisse des rémunérations !

Et ensuite ? On nous resservira le même plat : "licenciement" !

Or, le projet de licenciement, de même que les mesures alternatives ne sauront en rien correspondre au déficit budgétaire de l'entreprise.

Une entreprise qui a déjà réduit les effectifs au moyen de ruptures conventionnelles avec des indemnités aux montants sans commune mesure avec une entreprise cherchant à faire des économies !

Par notre présent débrayage d'avertissement, nous nous plaçons dans le prolongement de notre pétition largement signée par le personnel (annexe 1).

Nous réaffirmons aujourd'hui nos exigences suivantes :

- Le retrait du projet de licenciement collectif sur le motif économique.
- L'abandon pur et simple des mesures alternatives en cours de proposition aux salariés constituées de deux volets "départ volontaire" et "réduction des temps de travail avec perte de salaire" de mai 2015 à la rentrée 2017.

- Le recours éventuel à l'activité partielle en fonction des besoins de l'entreprise face aux difficultés rencontrées momentanément.
- L'utilisation des sous-charges de personnel en activité de développeur après formation appropriée.
- Étude de possibilité d'effectuer de la formation professionnelle continue, par exemple, la formation des MAC (Maîtres d'Apprentissage Confirmés). Notre outil de formation breton est l'un des meilleurs de France de part le classement national des résultats aux examens. Quel organisme pourrait-il mieux convenir à la formation des MAC et autres ?

Nous sollicitons l'organisation d'une rencontre au plan régional Bretagne de l'État, de la Région, du CCCA-BTP, de Bâtiment CFA Bretagne, des représentants du Comité d'Entreprise, et des syndicats professionnels et de salariés. Il est urgent de réfléchir à l'avenir de l'outil et de mettre en place des financements nécessaires et pérennes, utiles et correspondants aux besoins des entreprises et des salariés de nos professions. Bref, en finir à s'arracher les cheveux chaque année : diriger, c'est aussi prévoir !

Or, justement, quelques prévisions sont connues :

- Les besoins en logements et équipements à satisfaire sont énormes.
- Les acteurs sociaux ont d'ailleurs fixé par accord de branche le 24 septembre 2014 des objectifs de progression de 13% d'entreprises formatrices à 15% par an, d'atteindre les 86.000 apprentis au 31 décembre 2015 et 90.000 au 31 décembre 2016.
- Les Fédérations patronales du Bâtiment FFB et CAPEB prévoient l'embauche de 80.000 salariés par an (annexe 2).
- Même le Premier ministre annonce que la reprise est là !

Telles sont les raisons complémentaires qui nous conduisent à affirmer que la seule et unique façon de faire face aux difficultés présentes est le recours momentané à l'activité partielle.

Avant de conclure, nous voudrions aussi souligner un autre aspect concernant le dialogue social dans l'entreprise. En regard de la Constitution Française et du Code du travail :

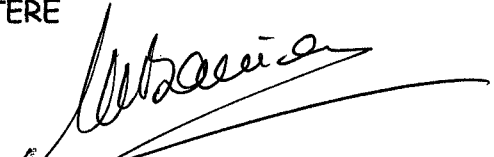

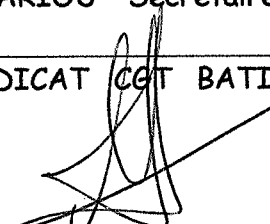
- Au nom du Peuple français, le point huit du préambule de la Constitution française stipule : *"Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises."*
- Le Code du Travail prévoit l'assistance de deux membres du Comité d'Entreprise aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative (article L 2323-62).

A BATIMENT CFA BRETAGNE, cette possibilité nous est refusée malgré que notre Comité d'entreprise ait procédé aux désignations de ses représentants. D'autre part, que l'on ne vienne pas nous objecter que nous sommes représentés au Conseil d'administration, car ce dernier a voté la confidentialité de ses réunions à l'exception de deux seuls administrateurs CGT qui ont aussi été les seuls à voter pour l'invitation des représentants du Comité d'Entreprise aux séances du Conseil d'Administration.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous allons mettre à profit aujourd'hui le poids des salariés auprès de chaque organisation d'employeur FFB, CAPEB, SCOP, et de salariés CFDT, CFTC, FO, et CFE/CGC afin qu'à leur prochaine réunion de Conseil d'administration soit décidée l'invitation des représentants du Comité d'Entreprise aux séances du Conseil d'administration (annexe 3).

Nous estimons à la CGT que dans le cadre d'un dialogue constructif et apaisé, il n'y a rien à cacher aux salariés, quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

Nous vous remercions de votre attention en vous assurant que nous reviendrons vers vous en fonction de l'évolution de la situation.

<p>Pour le SYNDICAT CGT BATIMENT CFA FINISTERE</p>  <p>Marie Pierre BARIOU - Secrétaire Générale</p>	<p>Pour le SYNDICAT CGT BATIMENT CFA ILLE-ET-VILAINE</p>  <p>Christophe JAOUEN - Secrétaire Général</p>
<p>Pour le SYNDICAT CGT BATIMENT CFA MORBIHAN</p>  <p>Martial LE HEC - Secrétaire Général</p>	